



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maladies rares

Question écrite n° 58052

Texte de la question

M. Jean-François Mattei attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les modalités de prise en charge d'un certain nombre de maladies génétiques qui paraissent notoirement insuffisantes. Il en est ainsi de l'agénésie dentaire. Cette maladie génétique atteint plusieurs milliers de personnes en France. Une prise en charge à 100 % de ce handicap congénital permettrait aux personnes atteintes de retrouver dans des conditions équitables une physiologie normale et une esthétique décente.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Mattei](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58052

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2001, page 1065

Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)